SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE LE 22 MARS 2021, À 19 H 30.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Secrétaire d'assemblée nomination
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. DEMANDES VERBALES
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
- 4.1 Séance ordinaire du 8 mars 2021

# 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

- 5.1 Liste des chèques approbation
- 5.2 Avis de motion et dépôt et adoption du projet règlement numéro 1229-5-2021 modifiant l'annexe « E » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de réviser la tarification de la piscine municipale et de la location d'équipement
- 5.3 Avis de motion et dépôt et adoption du projet règlement numéro 1285-2021 décrétant des travaux d'éclairage de la rue Hubert et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 169 400 \$ à cette fin
- 5.4 Technicien services techniques aux services techniques personnel temporaire embauche
- 5.5 Assistante-greffière nomination
- 5.6 Responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels nomination
- 5.7 Équité salariale adoption du plan d'évaluation des emplois
- 5.8 Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal modifications
- 5.9 Organigramme et fonctions et responsabilités du personnel cadre municipal modifications
- 5.10 Installation d'une clôture 29, avenue Rodolphe demande de partage de coûts
- 5.11 Évaluation immobilière lots 4 925 603, 4 925 627 et 5 852 271 services professionnels mandat autorisation
- 5.12 Roy & Asselin, avocats honoraires

# 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Adoption règlement numéro 1150-2-2021 modifiant le règlement 1150-2016 concernant la prévention des incendies
- 6.2 Marquage de chaussée soumissions adjudication
- 6.3 Inspection des bornes d'incendie mandat
- 6.4 Analyse hydraulique du réseau de distribution d'eau potable et mise à jour du plan directeur mandat
- 6.5 Prolongement de la rue Brûlé Carrefour des Prairies inc. demande de remboursement

6.6 Projet d'infrastructures - Les Berges - demande de certificat d'autorisation au MELCC

#### **PERMIS** 7. URBANISME / ET INSPECTION ET **ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Adoption – règlement numéro 1283-2021 ayant pour but la fermeture de l'ancien chemin public désaffecté désigné par lots numéros 6 227 193, 6 387 783, 6 387 784, 6 397 755 et deux (2) parties du lot 6 397 756 du Cadastre du Québec
- 7.2 Procès-verbal de correction règlement numéro 1276-2020 modifiant les règles de lotissement dans les zones R-1 108 et C-5-107 suite au prolongement des services d'aqueduc
- 7.3 Étude de PIIA – projet de construction et aménagement extérieur d'une nouvelle construction 100, rue des Affaires
- 7.4 Étude de PIIA – projet d'agrandissement du bâtiment principal d'aménagement et extérieur 191, rue Joseph-M. Parent
- 7.5 Étude de PIIA – projet d'agrandissement du bâtiment principal d'aménagement extérieur 193, rue Joseph-M. Parent
- 7.6 Étude de PIIA – projet d'agrandissement du bâtiment d'aménagement principal et extérieur 315, boulevard Antonio-Barrette
- 7.7 Opération cadastrale - Les Berges des Prairies
- 7.8 Élaboration d'un concept pluvial pour desservir le secteur industriel à l'est de la voie ferrée - services professionnels mandat

#### 8. **FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

#### LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS 9.

- Camp de jour estival 2021 camps spécialisés -9.1 tarification et embauche
- 9.2 Employés étudiants non syndiqués – rémunération – modifications
- 9.3 Activités municipales diverses - printemps et été 2021 personnel – embauches supplémentaires
- 9.4 Programmation de loisirs - été 2021
- 9.5 Fatbike – acquisition
- Club de baseball mineur Lanaudière nord inscriptions 9.6 2021 – recommandation de paiement
- 9.7 Société de sauvetage – adhésion

#### DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS 10.

- 10.1
- Fête Nationale 2021 assistance financière Parcours de jeux d'évasion extérieur entente 10.2 autorisation de signature

#### 11. **AUTRES SUJETS**

#### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Chacune de ses personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à cette séance, par voie de visioconférence, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et secrétaire administrative.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

#### 1.1 Secrétaire d'assemblée – nomination

139-03-2021

En l'absence de madame Audrey Chevrette, directrice des affaires juridiques et greffière, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Nancy Bellerose, secrétaire administrative, soit nommée à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente séance.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 140-03-2021

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté en y retirant le point suivant, savoir :

6.6 Projet d'infrastructures – Les Berges – demande de certificat d'autorisation au MELCC.

### 3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

### 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 4.1 Séance ordinaire du 8 mars 2021

#### 141-03-2021

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2021 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

### 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

### 5.1 Liste des chèques – approbation

#### 142-03-2021

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 8 au 22 mars 2021 inclusivement et totalisant une somme de 427 323,30 \$.

5.2 Avis de motion – règlement numéro 1229-5-2021 modifiant l'annexe « E » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de réviser la tarification de la piscine municipale et de la location d'équipement

### 143-03-2021

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1229-5-2021 modifiant l'annexe « E » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de réviser la tarification de la piscine municipale et de la location d'équipement.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1229-5-2021 modifiant l'annexe « E » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de réviser la tarification de la piscine municipale et de la location d'équipement

### 144-03-2021

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1229-5-2021 modifiant l'annexe « E » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de réviser la tarification de la piscine municipale et de la location d'équipement.

# 5.3 Avis de motion – règlement numéro 1285-2021 décrétant des travaux d'éclairage de la rue Hubert et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 169 400 \$ à cette fin

145-03-2021

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1285-2021 décrétant des travaux d'éclairage de la rue Hubert et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 169 400 \$ à cette fin.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1285-2021 décrétant des travaux d'éclairage de la rue Hubert et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 169 400 \$ à cette fin

146-03-2021

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1285-2021 décrétant des travaux d'éclairage de la rue Hubert et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 169 400 \$ à cette fin.

### 5.4 Technicien services techniques aux services techniques – personnel temporaire – embauche

147-03-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a procédé à l'embauche de monsieur Tristan Michaud par la résolution numéro 534-11-2020 à titre de technicien services techniques aux services techniques en remplacement temporaire pour une période d'un an ou jusqu'au retour de monsieur Nicolas Picard, le cas échéant;

ATTENDU le retour de monsieur Nicolas Picard, technicien services techniques aux services techniques le 6 avril 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger l'embauche de monsieur Tristan Michaud à titre de personne salariée temporaire au poste de technicien services techniques aux services techniques afin de pallier à un surcroît de travail;

ATTENDU la recommandation de monsieur Serge Adam, directeur des services techniques, datée du 16 mars 2021;

Il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'embaucher monsieur Tristan Michaud à titre de personne salariée temporaire au poste de technicien services techniques aux services techniques, à compter du 6 avril 2021, au salaire fixé à l'échelon 1 de l'échelle « technicien(ne) aux services techniques » de la convention collective en vigueur.

### 5.5 Assistante-greffière – nomination

### 148-03-2021

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Nancy Bellerose, secrétaire administrative, soit nommée à titre d'assistante-greffière, conformément à l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*.

# 5.6 Responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels – nomination

#### 149-03-2021

ATTENDU QUE la personne actuellement responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ne peut occuper cette fonction de façon temporaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner une personne responsable de l'application de la Loi afin de la remplacer à cet égard durant son absence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE désigner madame Nancy Bellerose, secrétaire administrative, à titre de responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* pour la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, en l'absence de Me Audrey Chevrette, directrice des affaires juridiques et greffière.

# 5.7 Équité salariale 2020 – adoption du plan d'évaluation des emplois

### 150-03-2021

ATTENDU QU'un plan d'évaluation des emplois a été préparé en novembre 2020 dans le cadre de l'équité salariale 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le plan d'évaluation des emplois de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tel que présenté.

### 5.8 Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal – modifications

#### 151-03-2021

ATTENDU QU'un document établissant la nouvelle structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal, a été déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le document établissant la nouvelle structure administrative et salariale, ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal, tel que déposé;

DE confirmer que le titre de « Direction du Service de la culture, des communications et des loisirs » est remplacé par « Direction du Service de la culture et des loisirs »;

DE confirmer que le titre de « Coordination aux communications » est remplacé par « Adjoint/adjointe à la direction générale et coordonnateur/coordonnatrice des communications »;

DE confirmer que la fonction « Adjoint/adjointe à la direction générale et coordonnateur/coordonnatrice des communications » passe de la classe 6 à la classe 5 tel qu'établi à l'article 2.12 dudit document de structure administrative.

### 5.9 Organigramme et fonctions et responsabilités du personnel cadre municipal – modifications

#### 152-03-2021

ATTENDU QU'un document établissant le nouvel organigramme et définissant les fonctions et responsabilité du personnel cadre municipal a été déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le document établissant le nouvel organigramme et définissant les fonctions et responsabilités du personnel cadre municipal, tel que déposé.

### 5.10 Installation d'une clôture – 29, avenue Rodolphe – demande de partage de coûts

### 153-03-2021

ATTENDU QU'une demande est déposée par mesdames Linda Prud'homme et Carolle Beaudry, propriétaires de l'immeuble situé au 29, avenue Rodolphe, pour le partage du coût d'installation d'une clôture entre cet immeuble et le passage piétonnier du poste de pompage du Riverain qui y est contigu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte de rembourser à mesdames Linda Prud'homme et Carolle Beaudry, propriétaires du 29, avenue Rodolphe, l'équivalent de 50 % du coût de la section de clôture de 4 pieds en maille de chaîne à être installée entre cette propriété et le passage piétonnier du poste de pompage du Riverain;

QUE ce paiement soit effectué suite à l'exécution des travaux d'installation de la clôture et au dépôt de la facture finale.

# 5.11 Évaluation immobilière – lots 4 925 603, 4 925 627 et 5 852 271 – services professionnels – mandat – autorisation

#### 154-03-2021

ATTENDU QU'en vertu de l'article 570 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal peut s'approprier tout immeuble ou partie d'immeuble dont il a besoin pour toutes fins municipales;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 75 de la *Loi sur l'expropriation*, le conseil municipal a imposé une réserve pour fins publiques par l'adoption de la résolution 474-08-2018, laquelle réserve a été renouvelée pour une période de deux ans par la résolution 247-06-2020 concernant une partie des lots 4 925 602, 4 925 603, 4 925 604, 4 925 605, 4 925 620, 4 925 627 et 5 852 271 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la section sud de la rue Gauthier nord constitue l'une des entrées principales de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville juge à propos de planifier une reconfiguration de la section de rue Gauthier nord comprise entre le passage à niveau du Canadien-National et l'avenue des Champs-Élysées, l'intersection des rues Gauthier nord et Brûlé, la rue l'Assomption et la rue Richelieu:

ATTENDU QUE ce projet vise non seulement à offrir un potentiel de développement commercial harmonieux, mais également à améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation de ce secteur ainsi qu'à favoriser les déplacements actifs;

ATTENDU QUE les lots 4 925 603, 4 925 627 et 5 852 271 du Cadastre du Québec, sont nécessaires à la réalisation du projet de reconfiguration du secteur visé selon l'étude d'avant-projet réalisé par les professionnels mandatés par la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'évaluation immobilière afin d'évaluer les lots 4 925 603, 4 925 627 et 5 852 271 du Cadastre du Québec, soit les immeubles situés sur la rue Gauthier nord et portant les numéros civiques 1, 2 et du 19 au 27;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser les services municipaux à demander des prix pour recevoir les services d'une firme d'évaluation immobilière afin d'évaluer les lots 4 925 603, 4 925 627 et 5 852 271 du Cadastre du Québec, soit les immeubles situés sur la rue Gauthier nord et portant les numéros civiques 1, 2 et du 19 au 27, dans le cadre du projet de reconfiguration de la section de cette rue comprise entre le passage à niveau du Canadien-National et l'avenue des Champs-Élysées, l'intersection des rues Gauthier nord et Brûlé, la rue l'Assomption et la rue Richelieu.

### 5.12 Roy & Asselin, avocats - honoraires

### 155-03-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy & Asselin inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy & Asselin inc. avocats, les honoraires professionnels totalisant un montant de 1 379,70 \$, soit :

- un montant de 965,79 \$ pour les services rendus du 2 au 24 février 2021 (facture no 3308);
- un montant de 275,94 \$ pour les services rendus du 12 au 23 février 2021 (facture no 3309);
- un montant de 137,97 \$ pour les services rendus du 12 au 18 février 2021 (facture no 3310).

### 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 6.1 Adoption – règlement numéro 1150-2-2021 modifiant le règlement 1150-2016 concernant la prévention des incendies

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1150-2-2021 ainsi que sa portée.

### 156-03-2021

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été déposé et adopté lors de la séance régulière tenue le 8 mars 2021 concernant le règlement numéro 1150-2-2021 modifiant le règlement 1150-2016 concernant la prévention des incendies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1150-2-2021 modifiant le règlement 1150-2016 concernant la prévention des incendies, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

### 6.2 Marquage de chaussée – soumissions – adjudication

### 157-03-2021

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait au marquage de chaussée option 1 an (2021) et option trois ans (2021-2023);

ATTENDU QUE quatre soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 17 mars 2021, à savoir :

|                         | Option 1 an   | Option 3 ans  |
|-------------------------|---------------|---------------|
| A-1 Lignes Jaunes inc.  | 58 943,55 \$  | 178 642,41 \$ |
| Lignco-Sigma inc.       | 77 202,52 \$  | 235 709,22 \$ |
| Lignes-Fit inc.         | 88 582,47 \$  | 265 747,40 \$ |
| Lignes-Maska            |               |               |
| (9254-8783 Québec inc.) | 118 981,38 \$ | 355 271,25 \$ |

ATTENDU QUE monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une note datée du 17 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à A-1 Lignes Jaunes inc. le contrat pour l'exécution des travaux de marquage de la chaussée, selon l'option 3 ans, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 178 642,41 \$;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

### 6.3 Inspection des bornes d'incendie – mandat

### 158-03-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies doit, conformément au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, faire procéder à l'inspection des bornes d'incendie sur son territoire;

ATTENDU l'offre de services soumise par Nordikeau inc. relativement à ces travaux;

ATTENDU QU'après analyse de la proposition, monsieur Serge Adam, directeur des services techniques, recommande, dans sa note du 12 mars 2021, de retenir la proposition de tarification, en ajustant cette dernière en tenant compte du fait que le nombre de bornes d'incendie à inspecter est de 358 plutôt que 347;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De mandater Nordikeau inc. afin d'effectuer les travaux d'inspection de 358 bornes d'incendie sur le territoire de la Ville, le tout selon l'offre de services datée du 4 décembre 2020 qui prévoit des honoraires de 7 518 \$, taxes en sus, en tenant compte de l'ajustement du nombre de bornes à inspecter;

D'autoriser monsieur Serge Adam, directeur des services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite offre de services.

### 6.4 Analyse hydraulique du réseau de distribution d'eau potable et mise à jour du plan directeur – mandat

#### 159-03-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire procéder à l'analyse hydraulique du réseau de distribution d'eau potable et la mise à jour du plan directeur de ce réseau;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Groupe Tanguay & Associés pour procéder à l'analyse hydraulique du réseau de distribution d'eau potable et la mise à jour du plan directeur de ce réseau, le tout selon l'offre de services datée du 23 février 2021 qui prévoit des honoraires de 13 000 \$, taxes en sus;

D'autoriser monsieur Serge Adam, directeur des services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite offre de services ou tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

### 6.5 Prolongement de la rue Brûlé – Carrefour des Prairies inc. – demande de remboursement

### 160-03-2021

ATTENDU la résolution numéro 223-05-2020 adoptée par le conseil municipal en date du 4 mai 2020;

ATTENDU QUE par cette résolution, la Ville autorisait l'entreprise Carrefour des Prairies inc. à agir à titre de maître d'oeuvre quant à la réalisation des travaux de construction d'un réseau d'égout pluvial à être érigé à l'intérieur de l'emprise de la rue Richelieu (partie du lot 6 089 743) et sur une partie des lots 4 925 592, 4 925 593 et 4 925 605 et acceptait de prendre à sa charge une somme de 49 818 \$, plus les taxes applicables, correspondant au pourcentage du coût des travaux établi pour la construction du réseau d'égout pluvial, selon le pourcentage du bassin de drainage dudit réseau, considéré sous la responsabilité de la Ville;

ATTENDU QUE les travaux sont complètement achevés et que l'entrepreneur a été entièrement payé par l'entreprise Carrefour des Prairies inc.;

ATTENDU la demande de remboursement datée du 28 janvier 2021 de l'entreprise Carrefour des Prairies inc. et de dérogation à la convention signée en mai 2020 compte tenu des délais de réalisation des conditions stipulées aux paragraphes e), f) et g) du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 8.0 et d'autoriser le remboursement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser le remboursement à l'entreprise Carrefour des Prairies inc. au montant de 49 818 \$, plus les taxes applicables, correspondant au pourcentage du coût des travaux pour la construction du réseau d'égout pluvial érigé à l'intérieur de l'emprise de la rue Richelieu (partie du lot 6 089 743) et sur une partie des lots 4 925 592, 4 925 593 et 4 925 605, selon le pourcentage du bassin de drainage dudit réseau, considéré sous la responsabilité de la Ville, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1236-2019.

### 6.6 Projet d'infrastructures – Les Berges – demande de certificat d'autorisation au MELCC

Ce point est retiré de la présente séance.

### 7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Adoption – règlement numéro 1283-2021 ayant pour but la fermeture de l'ancien chemin public désaffecté désigné par les lots numéros 6 227 193, 6 387 783, 6 387 784, 6 397 755 et deux (2) parties du lot 6 397 756 du Cadastre du Québec

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1283-2021 ainsi que sa portée.

161-03-2021

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été déposé et adopté lors de la séance régulière tenue le 8 mars 2021 concernant le règlement numéro 1283-2021 ayant pour but la fermeture de l'ancien chemin public désaffecté désigné par les lots numéros 6 227 193, 6 387 783, 6 387 784, 6 397 755 et deux (2) parties du lot 6 397 756 du Cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1283-2021 ayant pour but la fermeture de l'ancien chemin public désaffecté désigné par les lots numéros 6 227 193, 6 387 783, 6 387 784, 6 397 755 et deux (2) parties du lot 6 397 756 du Cadastre du Québec, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.2 Procès-verbal de correction – règlement numéro 1276-2020 modifiant les règles de lotissement dans les zones R-1 108 et C-5-107 suite au prolongement des services d'aqueduc

Madame Nicole Chevalier dépose le procès-verbal de correction rédigé par madame Audrey Chevrette, directrice des affaires juridiques et greffière, concernant le règlement numéro 1276-2020 modifiant les règles de lotissement dans les zones R-1 108 et C-5-107 suite au prolongement des services d'aqueduc de manière à lire à l'article 6 « règlement 1271-2020 » plutôt que « règlement 1276-2020 ».

### 7.3 Étude de PIIA – projet de construction et aménagement extérieur d'une nouvelle construction – 100, rue des Affaires

#### 162-03-2021

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 6 354 942 et situé au 100, rue des Affaires;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet la construction et l'aménagement extérieur d'une nouvelle construction à implanter sur le lot 6 354 942;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 6 354 942 et situé au 100, rue des Affaires, ayant pour objet la construction et l'aménagement extérieur d'une nouvelle construction, aux conditions suivantes :

- QUE l'aménagement végétal soit modifié afin d'inclure un aménagement paysagé localisé en front de la façade principale du bâtiment;
- QUE l'aménagement du stationnement, tel que déposé, respecte le nombre de case prévue au règlement et ce, sans que celui-ci n'augmente la surface pavée;
- QUE l'aménagement du stationnement soit accepté sous cette forme et dans une forme qui impliquerait dans la portion sud, longeant le bâtiment et la rue des Affaires, un retrait de l'entrée charretière et de l'allée de circulation de manière à créer deux aires de stationnement distinctes.
  - Cet espace pourrait être partiellement reboisé le cas échéant pour réduire l'impact de la façade secondaire;
- QUE le plan de construction de monsieur Michel Tellier (dossier : TA INC: 1006-2020-04) soit accepté tel que déposé et dans une forme qui inclurait l'ajout d'un élément d'architecture dans la façade sud donnant sur la cour avant secondaire.

## 7.4 Étude de PIIA – projet d'agrandissement du bâtiment principal et d'aménagement extérieur – 191, rue Joseph-M. Parent

#### 163-03-2021

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 856 et situé au 191, rue Joseph-M. Parent;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'agrandissement du bâtiment principal et l'aménagement extérieur relativement à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 856 et situé au 191, rue Joseph-M. Parent, ayant pour objet l'agrandissement du bâtiment principal et l'aménagement extérieur, devra être modifié de la façon suivante :

- QUE le plan de construction soit modifié afin d'incorporer à l'architecture de la façade davantage de dynamisme, le critère 11 du PIIA établissant que lorsque le mur d'un bâtiment est long et situé en façade de la rue, sa façade doit être morcelée ou modulée de façon à créer un rythme dans le paysage de la rue en faisant alterner les pleins et les vides. L'utilisation d'un bandeau mural ou de décroché mural permet d'atténuer une façade trop longue ou trop haute;
- QUE le plan d'aménagement extérieur soit modifié afin de :
  - inclure les aménagements paysagers déjà convenu tel que les haies, aménagement en façade des bâtiments et de la rue, etc.;
  - prévoir une aire de déchargement dans la cour arrière;
  - inclure l'identification claire de l'aire d'entreposage afin que celle-ci soit localisée derrière les mesures de protection visuelles prévues au règlement;
  - prévoir une clôture à mailles de chaines lattée en façade de l'accès véhiculaire menant à l'aire d'entreposage et prévoir un système d'ouverture et de fermeture adéquat;
  - inclure la clôture ornementale en façade de la rue des Affaires;
  - prévoir l'asphaltage des aires de stationnements et modifier les plans en conséquence;
  - Implanter les cases handicapées prévues au règlement sur le site.

## 7.5 Étude de PIIA – projet d'agrandissement du bâtiment principal et d'aménagement extérieur – 193, rue Joseph-M. Parent

### 164-03-2021

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 928 951 et situé au 193, rue Joseph-M. Parent;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'agrandissement du bâtiment principal et l'aménagement extérieur relativement à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 856 et situé au 193, rue Joseph-M. Parent, ayant pour objet l'agrandissement du bâtiment principal et l'aménagement extérieur, devra être modifié de la façon suivante :

- QUE le plan de construction soit modifié afin d'incorporer à l'architecture de la façade davantage de dynamisme, le critère 11 du PIIA établissant que lorsque le mur d'un bâtiment est long et situé en façade de la rue, sa façade doit être morcelée ou modulée de façon à créer un rythme dans le paysage de la rue en faisant alterner les pleins et les vides. L'utilisation d'un bandeau mural ou de décroché mural permet d'atténuer une façade trop longue ou trop haute;
- QUE le plan d'aménagement extérieur soit modifié afin de :
  - inclure les aménagements paysagers déjà convenu tel que les aménagements en façade des bâtiments et de la rue, etc.;
  - agrandir l'aire de déchargement dans la cour arrière;
  - inclure l'identification claire de l'aire d'entreposage afin que celle-ci soit localisée derrière les mesures de protection visuelles prévues au règlement;
  - prévoir un lattage pour la clôture à mailles de chaines de manière à posséder une clôture opaque autour de l'aire d'entreposage extérieur;
  - prévoir l'asphaltage des aires de stationnements et modifier les plans en conséquence;
  - Implanter les cases handicapées prévues au règlement sur le site.

# 7.6 Étude de PIIA – projet d'agrandissement du bâtiment principal et d'aménagement extérieur – 315, boulevard Antonio-Barrette

165-03-2021

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 6 380 083 et situé au 315, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'agrandissement du bâtiment principal et l'aménagement extérieur relativement à l'immeuble ci-dessus décrit:

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 6 380 083 et situé au 315, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet l'agrandissement du bâtiment principal et l'aménagement extérieur, aux conditions suivantes :

- QUE soit présenté un nouveau plan d'aménagement extérieur qui viendra retirer la deuxième entrée ou la remplacer par un aménagement favorable au transport actif ou aux personnes vulnérables;
- QUE soit incorporé à l'aire de stationnement se trouvant à l'arrière un sentier piéton pour favoriser les déplacements;
- QUE la construction soit autorisée à procéder en attente de l'approbation finale des aménagements extérieurs.

### 7.7 Opération cadastrale – Les Berges des Prairies

### 166-03-2021

ATTENDU la demande visant la subdivision du lot 5 491 387 pour la création de lots et d'une rue;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande d'opération cadastrale et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter la demande de lotissement visant la subdivision du lot 5 491 387 pour la création de lots et d'une rue.

# 7.8 Élaboration d'un concept pluvial pour desservir le secteur industriel à l'est de la voie ferrée – services professionnels – mandat

### 167-03-2021

ATTENDU la volonté de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies d'amorcer le développement à l'est de la voie ferrée dans le secteur industriel;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénierie afin de procéder à l'élaboration d'un concept pluvial pour desservir ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater la firme GBi experts-conseils inc. pour procéder à l'élaboration d'un concept pluvial pour desservir le secteur industriel à l'est de la voie ferrée, le tout selon l'offre de services datée du 8 mars 2021 qui prévoit des honoraires de 9 100 \$, taxes en sus;

D'autoriser monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite offre de services.

### 9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

### 9.1 Camp de jour estival 2021 – camps spécialisés – tarification et embauche

### 168-03-2021

ATTENDU QUE l'offre des camps de jour spécialisés pour l'été 2021 élaborée par le service des loisirs et des saines habitudes de vie été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation en date du 15 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE fixer la tarification des camps spécialisés offerts au camp de jour 2021 et de procéder aux embauches du personnel comme suit, le tout selon la recommandation de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie :

| Activité                  | Revenu    |        |             | Dépenses                      |             |
|---------------------------|-----------|--------|-------------|-------------------------------|-------------|
|                           |           | coût/  |             |                               |             |
|                           | Nb. Part  | part.  | total       |                               |             |
| Camp de science (5-7 ans) | 9 insc.   | 88 \$  | 792,00 \$   | Spécialité : 81 \$/enfant     | 729,00 \$   |
| Prof : espace Jeunesse    | Subventio | n 50 % | 802,11 \$   | Animation 20h/sem             | 394,60 \$   |
|                           |           |        |             | Service de garde 20h / sem    | 394,60 \$   |
|                           |           |        |             | Frais d'Admin. (5 %)          | 75,91 \$    |
| Min.9 Max 12              |           |        |             | TOTAL                         | 1 594,11 \$ |
| Hockey-balle (5-7 ans)    | 12 insc.  | 88 \$  | 1 056,00 \$ | Spécialité : 95 \$/enfant     | 1 140,00 \$ |
| Prof : parascool          | Subventio | n 50 % | 1 026,52 \$ | Animation 20h/sem             | 394,60 \$   |
|                           |           |        |             | Service de garde 20h / sem    | 394,60 \$   |
|                           |           |        |             | Frais d'Admin. (5 %)          | 96,46 \$    |
| Min.12 Max 12             |           |        |             | total                         | 2 025,66 \$ |
|                           |           |        |             | TOTAL TAXES INCLUSES          | 2 082,52 \$ |
| Musique (5-7 ans)         | 10 insc.  | 88 \$  | 880,00 \$   | Spécialité : 16h/sem (45\$/h) | 720,00 \$   |
| Prof : Alexandre Ducharme | Subventio | n 50 % | 809,66 \$   | Animation 20h/sem             | 394,60 \$   |
|                           |           |        |             | Service de garde 20h / sem    | 394,60 \$   |
|                           |           |        |             | Matériel                      | 100,00\$    |
| Min.10 Max 12             |           |        |             | Frais d'Admin. (5 %)          | 80,46 \$    |
|                           |           |        |             | TOTAL                         | 1 689,66 \$ |
| Brixologie (8-12 ans)     | 9 insc.   | 88 \$  | 792,00 \$   | Spécialité : 81 \$/enfant     | 729,00 \$   |
| Prof : Espace jeunesse    | Subventio | n 50 % | 802,11 \$   | Animation 20h/sem             | 394,60 \$   |
|                           |           |        |             | Service de garde 20h / sem    | 394,60 \$   |
|                           |           |        |             | Frais d'Admin. (5 %)          | 75,91 \$    |
| Min.9 Max 12              |           |        |             | TOTAL                         | 1 594,11 \$ |
| Théâtre (8-12 ans)        | 9 insc.   | 88 \$  | 792,00 \$   | Spécialité : 15h/sem (40\$/h) | 600,00 \$   |
| Prof : Camille Chaloux    | Subventio | n 50 % | 771,66 \$   | Animation 20h/sem             | 394,60 \$   |
|                           |           |        |             | Service de garde 20h / sem    | 394,60 \$   |
|                           |           |        |             | Matériel                      | 100,00 \$   |
| Min.9 Max 12              |           |        |             | Frais d'Admin. (5 %)          | 74,46 \$    |
|                           |           |        |             | TOTAL                         | 1 563,66 \$ |

| Volleyball (8-12 ans)  | 8 insc.   | 88 \$  | 704,00 \$ | Spécialité : 15h/sem (30\$/h) | 450,00 \$   |
|------------------------|-----------|--------|-----------|-------------------------------|-------------|
| Prof : Ève Saint-Amour | Subventio | n 50 % | 597,16 \$ | Animation 20h/sem             | 394,60 \$   |
|                        |           |        |           | Service de garde 20h / sem    | 394,60 \$   |
| Min.10 Max 12          |           |        |           | Frais d'Admin. (5 %)          | 61,96 \$    |
|                        |           |        |           | TOTAL                         | 1 301,16 \$ |

### 9.2 Employés étudiants non syndiqués – rémunération – modifications

#### 169-03-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a fixé le salaire du personnel étudiant non syndiqué par l'adoption de la résolution numéro 078-02-2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à cette résolution;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter d'autres titres d'emploi pour le personnel étudiant non syndiqué et d'en fixer la rémunération;

ATTENDU la recommandation de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie, en date du 15 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la résolution numéro 078-02-2021 soit modifiée afin que le salaire du personnel étudiant non syndiqué, pour les catégories ci-dessous mentionnées, soit fixé ainsi :

| • | Coordonnateur/Coordonnatrice aquatique : | 20,20 \$ |
|---|--|----------|
| • | Surveillant/Surveillante sauveteur :     | 18,20 \$ |
| • | Assistant/Assistante sauveteur :         | 16,18\$  |

QUE la résolution numéro 078-02-2021 soit modifiée afin d'abroger le titre du poste suivant ainsi que sa rémunération :

Inspecteur/Inspectrice en bâtiment adjoint (stagiaire)
17,07 \$

D'adopter les titres d'emplois supplémentaires suivants et de fixer le salaire du personnel étudiant non syndiqué de la façon suivante :

| • | Surveillant/Surveillante de plateaux :           | 16,18 \$ |
|---|--|----------|
| • | Préposé/préposée à la location d'embarcation :   | 16,18 \$ |
| • | Responsable de terrain au camp de jour :         | 16,68 \$ |
| • | Animateur/Animatrice au camp de jour :           | 16,18\$  |
| • | Accompagnateur/Accompagnatrice au camp de jour : | 16,18 \$ |

### 9.3 Activités municipales diverses – printemps et été 2021 – personnel – embauches supplémentaires

### 170-03-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, par la résolution numéro 096-02-2021, a procédé à l'embauche d'étudiants et d'étudiantes pour occuper différents postes liés aux activités municipales pour le printemps et l'été 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des embauches supplémentaires;

ATTENDU la recommandation de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie en date du 15 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'embauche des étudiants et étudiantes suivants pour occuper différents postes liés aux activités municipales pour le printemps et l'été 2021, au salaire prévu pour chacun des postes :

| Période             | Nom de l'employé            | Titre de l'emploi  |
|---------------------|-----------------------------|--|
| 8 mars au 28 août   | Laurianne Nadeau            | Coordonnatrice aquatique   |
| À partir du 8 mars  | Moïse Martinez              | Surveillant de plateaux<br>Préposé à la location<br>d'embarcations |
| 25 avril au 28 août | Léa Majeau                  | Animatrice   |
| 25 avril au 28 août | Anne-Frédérique<br>Ducharme | Animatrice   |
| 25 avril au 28 août | Léana Bernier               | Animatrice   |
| 25 avril au 28 août | Rosalie Turgeon             | Animatrice   |
| 25 avril au 28 août | Élizabel Ferland            | Animatrice   |
| 25 avril au 28 août | Alexis Latendresse          | Animateur  |
| 25 avril au 28 août | Émilien Marchand            | Animateur  |

### 9.4 Programmation de loisirs – été 2021

### 171-03-2021

ATTENDU QUE la programmation de loisirs – été 2021 élaborée par le service des loisirs et des saines habitudes de vie été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation en date du 15 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'APPROUVER la programmation de loisirs pour l'été 2021 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

### PROGRAMMATION ÉTÉ 2021

### **PARENTS-ENFANTS**

| ACTIVITÉ                         | DEVENU                | <u> </u> | DÉDENCE               |   |
|----------------------------------|-----------------------|----------|-----------------------|---|
| ACTIVITÉ                         | REVENUS               |          | DÉPENSES              |   |
| Aqua-bambin                      | 6 duos X 16,50 \$ =   |          | Professeure : Sauve   |   |
| 2-4 ans                          | 50% =                 | 98,50\$  | 3 h X 26,50 \$ =      |   |
|                                  | Total:                | 197,50\$ | A.S =                 | 14,31 \$                                |
|                                  |                       |          | Frais admin 5% =      | 4,69 \$                                 |
|                                  |                       |          | TOTAL :               | 98,50 \$                                |
|                                  |                       |          | Professeur :          |   |
|                                  |                       |          | Surveillant sauveteu  | r                                       |
| Début le 3 juillet 2021          |                       |          | 3 h X 26,50 \$ =      |   |
| 4 cours                          |                       |          | A.S =                 | 14,31 \$                                |
|                                  |                       |          | Frais admin 5% =      | 4,69\$                                  |
| Min : 6 duos                     |                       |          |                       | 98,50 \$                                |
| Max : 8 duos                     |                       |          | GRAND TOTAL :         | 197,00 \$                               |
| Cardio pousse                    | 1duo X 33 \$ =        | 33,00 \$ | Professeur : En Corp  |   |
| pousse                           | 50 % =                | 33,07 \$ | 1 duo X 60 \$ =       |   |
| 8 cours                          | Total:                | 66,07 \$ | Frais d'admin. 5% =   |   |
| Début le 7 juin 2021             |                       | , .      | TOTAL:                | 63,00\$                                 |
| Min : 8 duos                     |                       |          | Total avec taxes :    |   |
| Max : 12 duos                    |                       |          |                       | • • • •                                 |
| Initiation au kayak              | 1 parent X 66,15 \$   | 5 =      | Professeur : Nerrivik |   |
| 8 ans et +                       |                       | 66,15\$  | Aventures             |   |
|                                  | 50 % =                | 66,14\$  | 120 \$/adulte =       | 120,00\$                                |
|                                  | Total:                | 132,29\$ | Frais d'admin. 5 % =  | 6,00\$                                  |
|                                  |                       |          | TOTAL:                | 126,00\$                                |
| Début le 22 juin 2021<br>4 cours |                       |          | Total avec taxes :    |   |
| + cours                          | 1 enfant X 46,85 \$   | :_       | 85 \$/enfant =        | 85 00 ¢                                 |
| Min : 2 duos                     | 1 Gillalit A 40,00 \$ | 46,85 \$ | Frais d'admin. 5 % =  |   |
| Max : 3 duos                     | 50 % =                | 46,85 \$ | TOTAL:                | 89,25 \$                                |
| INIAX . 3 ddos                   | Total:                | 93,70\$  | Total avec taxes :    |   |
| Tennis   5-12 ans                | 1 duo X 44 \$ =       |          | Professeur : Tennis   | , |
|                                  | 50 % =                | 43,98\$  | 1 duo X 79,80 \$ =    |   |
| Début le 26 juin 2021            | Total:                | 87,98 \$ | Frais d'admin. 5% =   |   |
| 6 cours                          | Total .               | στ,σο φ  | TOTAL:                | 83,79 \$                                |
| Min : 4 duos                     |                       |          | Total avec taxes :    |   |
| Max : 5 duos                     |                       |          | Total avec taxes.     | σι,σι ψ                                 |
| IVIAA . J UUUS                   | 1                     |          |                       |   |

### **ENFANTS**

| ACTIVITÉ               | REVENU               | S                | DÉPENSE              | S               |
|------------------------|----------------------|------------------|----------------------|-----------------|
| Ateliers musicaux      | 8 part. X 18,50 \$ = | 148,00\$         | Professeur :         |                 |
| 7-8 ans                | 50 % =               | <u>146,36 \$</u> | Alexandre Ducharm    | е               |
| NOUVEAUTÉ              | Total:               | 294,36 \$        | 5,25h X 45 \$ =      | 236,25 \$       |
| 3 X 1h30               |                      |                  | A.S =                | 42,53 \$        |
| Début le 18 août 2021  |                      |                  | Frais d'admin. 5% =  | 13,94 \$        |
| Min : 8 Max : 12       |                      |                  |                      | 292,71 \$       |
| Brixologie             | 1 part. X 30,85 \$ = | = 30,85 \$       | Professeur:          |                 |
| 8-12 ans               | 50 % =               | 30,87 \$         | Évolution Jeunesse   |                 |
| NOUVEAUTÉ              | Total:               | 61,72 \$         |                      |                 |
| Début le 28 juin 2021  |                      |                  | Frais d'admin. 5% =  | 2,80 \$         |
| 3 X 3h                 |                      |                  | TOTAL:               | <u>58,80 \$</u> |
| Min : 12 Max : 15      |                      |                  | Total avec taxes :   | 61,73 \$        |
| Formation de           | 1 part. X 29 \$ =    | 29,00 \$         | Professeur :         |                 |
| gardiens avertis   11- | 50 % =               | 28,93\$          | MEB Formations       |                 |
| 14 ans                 | Total:               | 57,93 \$         | 1 part. X 49,95 \$ = | 49,95 \$        |
|                        |                      |                  | Frais d'admin 5% =   | 2,50 \$         |
|                        |                      |                  | Trousse :            | 2,66\$          |
| 19-20 juin 2021        |                      |                  | TOTAL:               | <u>55,11 \$</u> |
| Min: 10 Max: 15        |                      |                  | Total avec taxes :   | 57,86 \$        |

| <b>Hockey balle   5-7 ans</b>   1 part. X 29,75 \$ = 29,75 \$   Pro |  |
|---|--|
| 1100key balle   3-7 alls   1 part. X 29,73 \$ = 29,73 \$   1 kg     | ofesseur : Para'S'cool                       |
|   | part. X 54 \$ = 54,00 \$                     |
| Début le 12 juillet 2021 Total : 59,50 \$ Fra                       | ais d'admin 5% = <u>2,70 \$</u>              |
| 3 X 1n30   TC   | OTAL: 56,70 \$                               |
|   | otal avec taxes: 59,53 \$                    |
| Initiation au golf   1 part. X 55,15 \$ = 55,15 \$ Pro              | rofesseur : Pratique de golf                 |
| 8 ans et + 50 % = 55,15 \$ 13<br>Total: 110,30 \$ 1 p               |  |
| Total: 110,30 \$   1 p  | part. X 100 \$ = 100,00 \$                   |
|   | rais d'admin. 5% = 5,00 \$                   |
|   | OTAL : <u>105,00 \$</u>                      |
|   | otal avec taxes: 110,25 \$                   |
|   | rofesseur : Sauveteur                        |
|   | 0 h X 26,50 \$ = 265,00 \$                   |
|   | S = 47,70 \$                                 |
|   | rais d'admin. 5% = 15,64 \$                  |
|   | ccréditation : 38,33 \$                      |
|   | OTAL: 366,67 \$                              |
|   | rofesseur : Sauveteur                        |
|   | 0 h X 26,50 \$ = 265,00 \$<br>S = 47,70 \$   |
|   | S = 47,70 \$<br>rais d'admin. 5% = 15,64 \$  |
|   | ccréditation : 38,33 \$                      |
|   | OTAL: 366,67\$                               |
| Min: 8 Max: 12  | JIAL. 300,07 \$                              |
|   | rofesseur :                                  |
|   | volution Jeunesse                            |
| Total: $\frac{30.74}{61,72}$   1 p                                  | part. X 56 \$ = 56,00 \$                     |
|   | rais d'admin. 5% = 2,80 \$                   |
|   | OTAL: 58,80 \$                               |
|   | otal avec taxes : 61,73 \$                   |
|   | rofesseur : Tennis Évolution                 |
|   | part. X 51,60 \$ = 51,60 \$                  |
|   | ais d'admin. 5% = <u>2,58 \$</u>             |
| 6 cours   | OTAL: 54,18\$                                |
| Min : 5 Max : 10 <b>To</b>  | otal avec taxes : 56,88 \$                   |
| <b>Natation   5-8 ans</b> 6 part. X 43,75 \$ =262,50 \$ Pro         | rofesseure : Sauveteur                       |
| 50% = <u>262,67 \$</u> 8 h  | h X 26,50 \$ = 212,00 \$                     |
| Total: 525,17 \$   A.S  | S = 38,16 \$                                 |
|   | rais admin 5% = <u>12,51 \$</u>              |
|   | OTAL: 262,67 \$                              |
|   | rofesseur :                                  |
|   | urveillant sauveteur                         |
|   | h X 26,50 \$ = 212,00 \$                     |
|   | S = 38,16 \$                                 |
|   | rais admin 5% = 12,51 \$                     |
|   | OTAL: 262,67 \$                              |
|   | RAND TOTAL: 525,34 \$                        |
|   | rofesseur : Frédérick Bernier                |
|   | h X 61,50 \$ = 307,50 \$<br>S. = 55,35 \$    |
|   | S. = 55,35 \$<br>rais d'admin. 5% = 18,14 \$ |
|   | OTAL: 380,99\$                               |
| Min: 4 Max: 6   | ⊅ 1 / L . 300,33 φ                           |
|   | rofesseur :                                  |
|   | EB Formations                                |
|   | part. X 49,95 \$ = 49,95 \$                  |
|   | rais d'admin 5% = 2,50 \$                    |
|   | OTAL : 52,45 \$                              |
|   | otal avec taxes : 55,06 \$                   |
|   | rofesseur:                                   |
|   | volution Jeunesse                            |
|   | part. X 56 \$ = 56,00 \$                     |
| l   | rais d'admin. 5% = <u>2,80 \$</u>            |
|   | OTAL : <u>58,80 \$</u>                       |
| Min : 12 Max : 15 To  | otal avec taxes: 61,73 \$                    |

| Tennis débutant-<br>intermédiaire  <br>8-12 ans<br>Début le 26 juin 2021 | 1 part. X 28,50 \$ = 28,50 \$ 50 % = 28,44 \$ Total : 56,94 \$ | 1 part. X 51,60 \$ = 51,60 \$       |
|--|--|-------------------------------------|
| 6 cours  |  | Total avec taxes : 56,88\$          |
| Min : 5 Max : 10   |  |                                     |
| Tennis 5-12 ans  | 8 part. X 18,50 \$ = 148,00 \$                                 | Professeur : Tennis Évolution       |
| Cours d'été  | 50 % = <u>146,34 \$</u>  | 4,5 h X 50 \$ = 225,00 \$           |
| NOUVEAUTÉ  | Total: 294,34 \$   | A.S = 40,50 \$                      |
| Début le 9 août 2021   |  | Frais d'admin. 5% = <u>13,28 \$</u> |
| 3 X 1h30   |  | TOTAL: 278,78 \$                    |
| Min: 8 Max: 10   |  | Total avec taxes: 292,68 \$         |
| Vélo de montage  | 12 part. X 50,50\$ = 606,00                                    | Professeur : Para'S'cool            |
| 8-12 ans   | \$   | Forfait = 1 100,00 \$               |
| 8-12 ans<br>NOUVEAUTÉ  | 50 % = <u>606,30 \$</u>  | Frais d'admin 5% = <u>55,00 \$</u>  |
| Début le 12 juillet 2021   | Total: 1 212,30 \$   | TOTAL: 1 155,00 \$                  |
| 3 X 3h   |  | Total avec taxes :1 212,60 \$       |
| Min : 12 Max : 15  |  |                                     |
| Volleyball   9-12 ans  | 8 part. X 21 \$ = 168,00 \$                                    | Professeure : Émy Gauthier          |
| NOUVEAUTÉ  | 50 % = <u>167,27 \$</u>  | 9 h X 30 \$ = 270,00 \$             |
| 3 X 3h   | Total: 335,27 \$   |                                     |
| Début le 16 août 2021  |  | Frais d'admin. 5% = <u>15,93</u> \$ |
| Min: 8 Max: 12   |  | TOTAL: 334,53\$                     |

### **ADOLESCENTS**

| ACTIVITÉ                   | REVENUS                    | DÉPENSES                       |
|----------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Clinique de planche à      | Contribution de la Ville : | Professeur : Frédérick Bernier |
| roulettes                  | <u>326,56 \$</u>           | 4,5 h X 61,50 \$ = 276,75 \$   |
|                            |                            | A.S. = <u>49,82 \$</u>         |
| 28 juin, 5-12 juillet 2021 |                            | TOTAL: <b>326,56</b> \$        |

### **ADULTES ET ADOLESCENTS\***

| ACTIVITÉ               | REVENUS                               | DÉPENSES                            |
|------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Activité spéciale      | Contribution de la Ville :            | Professeur :                        |
| Initiation sur planche | <u>321,93 \$</u>                      | En corps En Forme                   |
| à pagaie               |                                       | Prix forfaitaire = 280,00 \$        |
| Le 26 juin 2021        |                                       | TOTAL: <u>280,00</u> \$             |
| Min : 18 Max : 18      |                                       | Total avec taxes: 321,93 \$         |
| (3 groupes de 6)       |                                       |                                     |
| Aquaforme              | 8 part. X 65,90 \$ = <u>527,20 \$</u> | Professeur : Sauveteur              |
|                        | Total: 527,20 \$                      | 10 h X 37 \$ = 370,00 \$            |
|                        |                                       | A.S.= 66,60 \$                      |
| Début le 29 juin 2021  |                                       | Frais d'admin. 5% = <u>21,83 \$</u> |
| 10 cours               |                                       | TOTAL : <u>458,43 \$</u>            |
| Min: 8 Max: 12         |                                       | Total avec taxes: 527,08 \$         |
| Circuit d'entraînement | Contribution de la Ville :            | Professeur :                        |
| Stations d'exercice    | <u>765,74 \$</u>                      | En Corps En Forme                   |
| Début le 9 juin 2021   |                                       | 8 cours X 83,25 \$ 666,00 \$        |
| 8 cours                |                                       | Total avec taxes: 765,74 \$         |
| Conférence cultivons   | 10 part. X 20,25 \$ =                 | Professeur : Coopérative de         |
| en bac                 | <u>202,50 \$</u>                      | solidarité Jardinons                |
| NOUVEAUTÉ              | Total: 202,50 \$                      | 1 X 167 \$ = 167,00 \$              |
|                        |                                       | Frais d'admin. 5% = 8,35 \$         |
| Le 26 mai 2021         |                                       | TOTAL : <u>175,35\$</u>             |
| Min : 10 Max : 20      |                                       | Total avec taxes: 201,60 \$         |
| Fitness sur planche à  | 1 part. X 159,50 \$ =                 | Professeur :                        |
| pagaie                 | 159,50 \$                             | •                                   |
|                        | Total: 159,50 \$                      | 1 part. X 132\$ = 132,00 \$         |
| Début le 29 juin 2021  |                                       | Frais d'admin 5% = 6,60 \$          |
| 6 cours                |                                       | TOTAL: <u>138,60 \$</u>             |
| Min:6 Max:6            |                                       | Total avec taxes: 159,35 \$         |
|                        |                                       |                                     |
|                        |                                       |                                     |

|                                       |                          |              | 1- (                   | 1                         |
|---------------------------------------|--------------------------|--------------|------------------------|---------------------------|
| Golf débutant et                      | 1 part. X 120,75 \$ =    | ۰. ٠         | Professeur:            |                           |
| intermédiaire                         |                          | <u>60 \$</u> | Pratique de golf 131   |                           |
| 14 ans et +                           | Total: 166               | 60 \$        | 1 part. X 100 \$ =     |                           |
| Début le 7 juin 2021                  |                          |              | Frais d'admin. 5% =    | <u>5,00 \$</u>            |
| 5 cours                               |                          |              | TOTAL:                 | 105,00\$                  |
| Min:6 Max:8                           |                          |              | Total avec taxes :     | 120,73 \$                 |
| Initiation au kayak                   | 1 part. X 126,75 \$ =    |              | Professeur :           |                           |
| Niveau 1                              | 126                      | <u>75\$</u>  | Nerrivik Aventures     |                           |
| JOURNÉE INTENSIVE                     |                          | 75 \$        | 1 X 105 \$ =           | 105,00 \$                 |
| Début le 27 juin 2021                 |                          |              | Frais d'admin. 5% =    |                           |
| Min : 3 Max : 6                       |                          |              |                        | 110,25 \$                 |
|                                       |                          |              | Total avec taxes :     |                           |
| Marche active                         | Contribution de la Ville | :            | Professeur :           | ,- • •                    |
| Début le 7 juin 2021                  |                          | 74 \$        | En Corps En Forme      |                           |
| 8 cours                               | <u> </u>                 | ψ            |                        | 666,00\$                  |
| 0 00010                               |                          |              | Total avec taxes :     |                           |
| Yoga pour tous                        | 1 part. X 95,50 \$ = 95  | 50 \$        | Professeur : Yoga La   |                           |
| EN PLEIN AIR                          |                          | 50 \$        | 1 part. X 79,05 \$ =   | 79,05\$                   |
| 8 cours                               | Total . 95               | υ ψ          | Frais d'admin. 5% =    |                           |
| Début le 22 juin 2021                 |                          |              | TOTAL:                 | <u>3,93 φ</u><br>83,00 \$ |
| -                                     |                          |              |                        |                           |
| Min: 8 Max: 12                        | 1 nort V 150 50 ¢        |              | Total avec taxes :     | 95,42 \$                  |
| Yoga sur planche à                    | 1 part. X 159,50 \$ =    | <b>Γ</b> Ο Φ | Professeur :           |                           |
| pagaie   14 ans et +                  |                          | 50 \$        | En Corps En Forme      | 400 00 <b>(</b>           |
| NOUVEAUTÉ                             | Total : 159              | ,50 \$       |                        | 132,00 \$                 |
| Début le 1 <sup>er</sup> juillet 2021 |                          |              | Frais d'admin 5% =     |                           |
| 6 cours                               |                          |              |                        | 138,60 <b>\$</b>          |
| Min : 6 Max : 6                       |                          |              | Total avec taxes :     |                           |
| Aqua Zumba                            | 10 part. X 70 \$ = 700   |              | Professeure : Monika   |                           |
|                                       | Total: 700               | 00\$         |                        | 480,00 \$                 |
|                                       |                          |              | Frais d'admin. 5% =    |                           |
|                                       |                          |              |                        | 504,00\$                  |
|                                       |                          |              | Total avec taxes :     | 579,47 \$                 |
|                                       |                          |              |                        |                           |
|                                       |                          |              | Professeur : Surveilla | ant                       |
|                                       |                          |              | sauveteur              |                           |
|                                       |                          |              | 6 h X 16,18 \$ =       | 97,08\$                   |
| Début le 2 juillet 2021               |                          |              | A.S =                  | 17,47 \$                  |
| 6 cours                               |                          |              | Frais admin 5% =       | 5,73 \$                   |
|                                       |                          |              |                        | 120,28 \$                 |
| Min :10 Max : 15                      |                          |              |                        | 699,75 \$                 |

<sup>\*50%</sup> pour les adolescents de Notre-Dame-des-Prairies

### **ADULTES SEULEMENT**

| ACTIVITÉ              | REVENUS                       | DÉPENSES                           |
|-----------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Yoga léger            | 1 part. X 95,50 \$ = 95,50 \$ | Professeur : Yoga Lanaudière       |
| 50 ans et plus        | Total: 95,50 \$               | 1 part. X 79,05 \$ = 79,05 \$      |
|                       |                               | Frais d'admin. 5% = <u>3,95 \$</u> |
| 8 cours               |                               | TOTAL: <u>83,00</u> \$             |
| Début le 22 juin 2021 |                               | Total avec taxes: 95,42 \$         |
| Min : 8 Max : 12      |                               |                                    |

### 9.5 Fatbike – acquisition

### 172-03-2021

ATTENDU QUE suite à l'appel de projets lancé par Loisirs et Sport Lanaudière, la Ville a reçu une subvention pour l'achat d'une flotte de fatbike;

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée à payer 20 % des coûts et que le 80 % restant est assumé par Loisirs et Sport Lanaudière, jusqu'à concurrence de 8 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie en date du 15 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De procéder à l'acquisition de 13 fatbike et de 18 casques de protection auprès de Go Sport, pour un montant total de 8 573,50 \$, taxes en sus, le tout selon l'offre de services datée du 5 mars 2021.

### 9.6 Club de baseball mineur Lanaudière nord – inscriptions 2021 – recommandation de paiement

#### 173-03-2021

ATTENDU QUE le Club de baseball mineur Lanaudière nord a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises et des jeunes provenant de l'extérieur inscrits pour la saison 2021:

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 12 mars 2021, le paiement d'un total de 83 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse au Club de baseball mineur Lanaudière nord sa contribution sur les inscriptions pour l'année 2021 totalisant 17 695 \$.

### 9.7 Société de sauvetage – adhésion

### 174-03-2021

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies adhère à la Société de sauvetage pour l'année 2021 et acquitte la cotisation de 145 \$ s'y rapportant.

### 10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

### 10.1 Fête Nationale 2021 – assistance financière

#### 175-03-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies organise des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2021;

ATTENDU QUE la Société nationale des Québécoises et Québécois de Lanaudière offre un programme d'assistance financière aux manifestations locales:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisé à présenter, pour et au nom de la Ville, une demande d'assistance financière auprès de la Société nationale des Québécoises et Québécois pour l'organisation des festivités la Fête nationale du Québec 2021.

### 10.2 Parcours de jeux d'évasion extérieur – entente – autorisation de signature

#### 176-03-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire animer l'été avec une offre culturelle intéressante à la population prairiquoise, tout en assurant le respect des normes sanitaires de la Santé publique du Québec;

ATTENDU l'offre de service déposée par la firme Évade-toi Saint-Jérôme afin de produire un parcours de stations de jeux d'évasion extérieures dans un des parcs de la Ville;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications en date du 12 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'activité de parcours de stations de jeux d'évasion extérieures à l'été 2021, le tout selon l'offre de services de la firme Évade-toi Saint-Jérôme pour un montant de 6 000 \$, taxes en sus;

D'accepter les termes de l'entente à intervenir entre la firme Évade-toi Saint-Jérôme et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement à l'activité de parcours de stations de jeux d'évasion extérieures;

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du service du développement culturel et des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite entente.

### 11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

#### 177-03-2021

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 56.

| Nancy Bellerose           | Suzanne Dauphin | _ |
|---------------------------|-----------------|---|
| Secrétaire administrative | Mairesse        |   |